

# L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com) - Tél. : +229 97 9046 40

PROGRAMME SPÉCIAL D'INSERTION  
DANS L'EMPLOI AU BÉNIN

Un impact significatif sur  
l'employabilité et le revenu  
des bénéficiaires

P. 10

**PRÉSIDENTIELLE DE 2026 AU BÉNIN**

**P. 03**

## LES CARTES DE TALON DANS L'ATACORA/DONGA



**NÉGOCIATIONS GOUVERNEMENT, SYNDICATS ET PATRONAT**

**P. 11**



## Des gages d'une bonne rentrée scolaire et universitaire

**LOI RELATIVE AU TAUX D'INTÉRÊT LÉGAL EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

**P. 09**

## L'intégralité du texte promulgué



**POUR LA 16 ÈME CONFÉRENCE ANNUELLE ET LA 20ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SADCOPAC**

**P. 05**



## L'he Gérard GBÉNONCHI à Zimbabwe

**APPARTEMENTS MEUBLÉS À PORTO-NOVO  
«FENOU GUEST HOUSE»**

**+229 98 90 46 40**



**SALLE DE FÊTE ET DE CONFÉRENCE  
«ELONA HOUSE» À PORTO-NOVO**

**+229 98 90 46 40**



## AMÉNAGEMENTS SUR LA ROUTE DES PÊCHES

**Le Ministre Tonato fait des mises en garde**

Certains individus mènent des travaux de construction de bâtiments et autres aménagements dans l'emprise du périmètre déclaré d'utilité publique sur le long de la Route des Pêches. A travers un communiqué en date du 9 septembre, le ministre José Tonato rappelle qu'aucune opération de mise en valeur ne peut être entreprise ni réalisée dans un périmètre sous déclaration d'utilité publique sans l'autorisation préalable. Les personnes concernées sont appelées à mettre immédiatement fin aux travaux.

## COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports chargé du Développement Durable communique :

Il m'a été donné de constater que certains individus ont engagé des travaux immobiliers notamment la construction de bâtiments et autres aménagements dans l'emprise du périmètre déclaré d'utilité publique dans le cadre du projet de développement touristique entre les communes de Cotonou et de Ouidah, communément appelé « Route des pêches ».

Par la présente, je viens rappeler à l'attention de tous, que selon les dispositions de l'article 222 de la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n°2017-15 du 10 août 2017, aucune opération de mise en valeur ne peut être entreprise ni réalisée dans un périmètre sous déclaration d'utilité publique sans l'autorisation préalable et expresse de l'autorité expropriante. L'article 235 de la même loi exclut rigoureusement la prise en compte de tels investissements dans la définition du coût d'indemnisation.

En conséquence, les personnes qui, en violation des dispositions légales, posent de tels actes sont appelées à y mettre immédiatement fin. En tout état de cause, elles seront tenues seules responsables des déconvenues.

  
 République du Bénin  
 LE MINISTRE  
 MCVT  
 José TONATO  
 Ministre du Cadre de Vie et des Transports,  
 chargé du Développement Durable

## CRIET

**Mafia foncière dans le département du Zou**

Agbo Bertin, Adjoint au Maire de Bohicon et 06 autres individus déposés en prison civile de Cotonou par la Criet

Une rocambolesque affaire de foncière s'éclate à la mairie de Bohicon. Nous sommes dans le département du Zou. Plusieurs personnes ont été auditionnées à la Brigade criminelle ce mardi 10 septembre 2024. Selon nos informations l'affaire a été envoyée devant le procureur de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET).

À l'issue des auditions, plusieurs personnes mises en cause ont été placées sous mandat de dépôt. Parmi elles, Monsieur Agbo Bertin PAM de la commune de Bohicon, un chef de service, un ancien CA, un Expert Géomètre et d'autres suspects.

Les premières personnes présumées impliquées, arrêtées dès l'éclatement de l'affaire, sont également déposées. Près d'une vingtaine de personnes sont suspectées dans cette affaire, et une douzaine seraient déférées ce mardi devant le procureur de la criet et 07 ont été mis sous mandat de dépôt.

Cette affaire est une vaste escroquerie orchestrée sous la couverture de personnalités influentes. Elle consiste en la vente de réserves administratives morcelées. Un acteur clé de cette fraude est le beau frère d'un ex responsable des affaires domaniales. Il est au cœur d'une opération de vente illégale de terrains publics. Parmi ces terrains on trouve un terrain de sport, un centre de loisirs des jeunes, et d'autres réserves administratives. Tout est orchestré par des faussaires sous la protection présumée de certaines autorités locales.



## MÉDIAS AU BÉNIN

**www.lemblemedujour.com, votre nouveau site d'informations**

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 le site www.lemblemedujour.com.

Sur ce site, vous aurez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.com, faites cœur chez vous.

**VISITEZ NOTRE SITE  
VIA CE LIEN**

[www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com)

**L'Emblème** du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

N° 495-24/HAAC/PT/CLC/SG/DAJDC/SDC/SCS

Porto-Novo, Rép du Bénin  
 Email : lemblemedujour@gmail.com  
 Tél : +229 98904640

**PRODUCTION**  
 Ets EMERIC PRODUCTION  
 RCCM RB/PNO/09A848

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
 Emeric Joël ALLAGBE  
 Tél. : +229 97904640

**CONTACTS SECRÉTARIAT**  
 Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

**RÉDACTION**  
 Emeric Joël ALLAGBE  
 Aimé HOUENOU  
 Eric OBINTI  
 Bernice ALOVOKPINHOU

**PHOTOS**  
 Benoît KOFFI  
 +229 97897626

**MAQUETTE ET GRAPHISME:**  
 Mayass NOUMON  
 +229 96138484

PRÉSIDENTIELLES DE 2026 AU BÉNIN

# LES CARTES DE TALON DANS L'ATACORA / DONGA

*Dans l'Atacora/Donga, deux départements importants dans le Nord du Bénin, la mouvance à Patrice TALON multiplie ses actions et ratisse large pour de meilleures élections en 2026. Pour ces lieutenants du président Patrice TALON dans cette région septentrionale, ça passe ou ça casse!*



En premier, il faut citer le ministre Yves CHABI KOUARO. Ténor de l'Union Progressiste le Renouveau, il devra compter sur son électorat pour renforcer la machine de la mouvance en 2026.



Pareil pour le député Abdoulaye GOUNOU. Dans cette localité, point besoin d'évoquer encore son poids politique. Haut responsable du Bloc Républicain (BR), l'ancien président du Groupe parlementaire BR devra renforcer la machine de la mouvance en 2026.



Même constat chez Daouda TAKPARA à Djougou et Ignace OOU-ROU à Copargo.



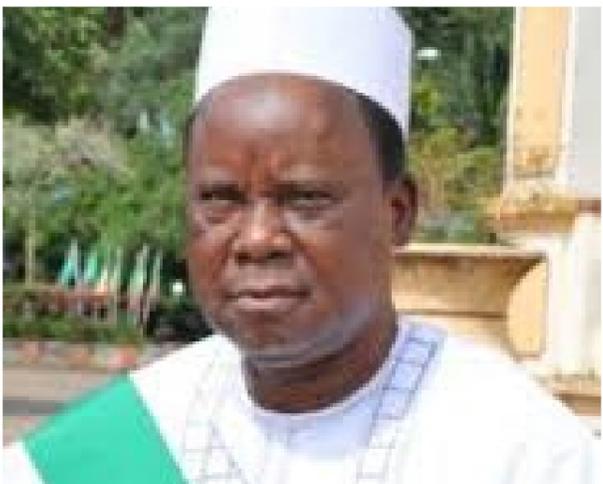
Ténor de l'Union Progressiste le Renouveau, le député Domitien N'OUEMOU n'est pas des moindres. Plusieurs fois élu député, il bénéficie d'une grande confiance du président Patrice TALON et compte également sur sa base électorale pour apporter un sang neuf à la machine de la mouvance en 2026.



Les acteurs politiques Aldo N'DAH, Koto OROU MARE et Hamadi ADAMOÛ seront également de la grande messe électorale



Pour le compte du Bloc Républicain dans l'Atacora, la machine de la mouvance pourra compter sur le ministre Abdoulaye Bio TCHANÉ.



Il en est de même du député Jacques YEMPABOU. Grande figure de l'Union Progressiste le Renouveau, il est un homme de confiance du président Patrice TALON. Dans la localité, il fait partie des politiques qui ont une base électorale stable et fiable pour la conquête du pouvoir. A cet effet, la machine de la mouvance a besoin de sa présence et de son soutien en 2026.



Toujours dans l'Atacora/Donga, la machine de la mouvance en 2026 aura à s'appuyer sur le savoir-faire politique de Bintou CHABI ADAM TARO Bintou de l'Union Progressiste le Renouveau à Bassila.



Il en est de même du député Assan SEIBOU du Bloc Républicain (BR). Actuellement président du groupe parlementaire BR, il s'est révélé au fil du temps comme un grand soutien à Patrice TALON. Suppléant du ministre Abdoulaye Bio TCHANÉ, le député Assan SEIBOU reste et demeure le grand manitou de la machine de la mouvance en 2026.



Ancien ministre et plusieurs fois élu député, Barthélémy KASSA est un acteur clé du Bloc Républicain (BR). Affectueusement appelé «Le Gouverneur» en raison de sa force de frappe politique, l'actuel 1er Vice-président de l'Assemblée nationale fait partie des soutiens de taille de la mouvance. En 2026, il saura apporter sa grande contribution à la victoire.



Il y a par ailleurs l'ancien maire de Djougou et actuellement député, Malick Abdoul GOMINA. Il est présenté comme un homme de confiance du président Patrice TALON.



Abou-Bakari GOMINA portera également haut l'étendard de l'Union Progressiste le Renouveau en renforçant la machine de la mouvance en 2026.



Même chose à Bassila avec Filikibirou Zakari TASSOU et Wahabou FOUSSENI Zakari Filikibirou à Copargo.

## CONSEIL DES MINISTRES DU 11 SEPTEMBRE 2024

## Les grandes décisions du gouvernement

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 11 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

**I- Mesures normatives**

**Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi-cadre sur la construction et l'habitation.**

L'initiative de ce texte s'inscrit dans la logique d'améliorer les pratiques en matière de construction et d'habitation dans notre pays, notamment pour corriger les insuffisances relevées au fil du temps.

Il vise principalement à :

- édicter les principes généraux permettant d'assurer la qualité, la sécurité et la durabilité des constructions et fixer les règles spécifiques aux bâtiments à usage d'habitation ;
- prévoir les dispositions permettant de favoriser et de sécuriser les investissements immobiliers, en disciplinant les constructeurs et les promoteurs immobiliers, qu'ils soient publics ou privés ;
- prendre des mesures favorables à la politique du logement social et à la gestion du patrimoine immobilier national.

En somme, l'adoption de ce projet de loi ouvrira une nouvelle ère dans le domaine de l'investissement immobilier au Bénin en ce qu'il rappelle le principe du permis de construire, impose des garanties aux constructeurs et aux promoteurs immobiliers puis fait du logement social une préoccupation de l'État.

Les ministres concernés sont instruits à l'effet d'en soutenir la discussion devant la Représentation nationale.

Sous ce même chapitre, ont été par ailleurs adoptés :

**II- le décret fixant la liste des autorités et agents publics soumis à l'obligation de déclaration de patrimoine; ainsi que celui portant approbation des statuts modifiés de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière.**

**Communications**

**II-1. Autorisation de déploiement de nouveaux Aspirants au métier d'Enseignant (AME) au ministère des Enseignements Maternel et Primaire.**

Les besoins exprimés par ce ministère au titre de l'année scolaire 2024-2025 portent sur un effectif de 2.431 AME.

En vue de permettre aux apprenants de nos écoles primaires publiques, où qu'ils se trouvent sur le territoire national, de disposer d'un enseignant par classe, le Conseil a marqué son accord pour le déploiement de ce nombre d'aspirants parmi les 2.513 admis au test d'octobre 2022 inscrits dans la base de données. Il s'agit de ceux qui, non encore affectés dans une école, ont marqué leur disponibilité.

Ainsi, en plus des réalisations déjà faites ou en cours, il est apparu opportun de procéder à la rénovation de l'ex hôtel Marriott, un complexe hôtelier 5 étoiles, pour le rendre fonctionnel.

A cet effet, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec divers cabinets en vue de la conduite des missions d'étude diagnostique et de maîtrise d'oeuvre complète, de contrôle technique et de maîtrise d'ouvrage déléguée.

**II-2. Contractualisation en vue de la réalisation de l'étude pour les travaux de réparation définitive de l'épi d'arrêt de sable.**

Cet épi réalisé dans le cadre du Millennium Challenge Account et attribué au Port autonome de Cotonou en 2011, était censé tenir pendant 50 ans.

Mais très tôt, l'ouvrage a connu des dégradations qui se sont aggravées au fil des années et continuent d'être constatées à chaque forte houle.

Pour surmonter les différends survenus de ce fait entre le Port et le groupement ayant réalisé l'épi, le recours consensuel à un expert international indépendant a permis d'identifier, comme première cause de dégradation, une négligence dans la conception de l'infrastructure.

L'initiative de la réparation provisoire de l'ouvrage en 2014 par ledit groupement n'a rien changé quant à la persistance de sa défectuosité. L'option la mieux indiquée étant à l'époque une réparation définitive.

C'est pour corriger ces défaillances qui persistent, aux fins de consolider l'épi d'arrêt de sable, que la présente contractualisation est autorisée, à charge pour les ministres concernés de veiller à la bonne exécution des travaux.

**III- Rencontres et manifestations internationales**

Il a été autorisé sous cette rubrique, la participation du Bénin :

- au Salon de la Production agricole – Carrefour européen au parc-expo de Rennes, en France, du 17 au 19 septembre 2024 ;
  - à la 69ème session de la Commission baleinière internationale à Lima, au Pérou, du 22 au 27 septembre 2024 ;
- puis
- l'organisation à Cotonou de la deuxième édition du Forum international du cadre de vie, du 4 au 7 octobre 2024.

**IV- Mesures individuelles**

**Les nominations ci-après ont été prononcées au ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines, sur proposition du ministre.**

- **Conseiller technique à l'Eau** : Monsieur Alphonse DEGNIDE

- **Inspecteur général adjoint du ministère** : Monsieur Michel AHOANSOU

- **Directeur général de la Planification énergétique et de l'Électrification rurale** : Monsieur Todeman Flinsou ASSAN

- **Directeur général des Hydrocarbures et des autres Ressources énergétiques** : Monsieur Achille ADJENIYAN

**Directeurs départementaux comme ci-après :**

- **Alibori** : Monsieur Roufaï DJIBRIL BAKARI

- **Atacora** : Monsieur Yédé Victor YOXI

- **Atlantique** : Madame Angèle Yabo ALAPINI

- **Borgou** : Monsieur Roger Masso SOROGOU

- **Collines** : Monsieur Aballo Samuel TOBOU

- **Couffo** : Madame Félicienne Kanfoui Clémentine DJOSSOU

- **Donga** : Monsieur Kamarou Dine Moukaïla MOUSSA ALASSOLE

- **Mono** : Monsieur Adjaha Edid AMOUZOUVI

- **Ouémé** : Madame Bénédicte Herbert M. A. HOUNGBEDJI

- **Plateau** : Madame Sylvie A. AGONZAN

- **Zou** : Monsieur Serge Eric SOKPIN.

Fait à Cotonou, le 11 septembre 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,  
Edouard QUIN-OURO.



## LES ŒUVRES RESTITUÉES PAR LA FRANCE SOMMEILLENT

## Talon mal inspiré sur ce coup ?



**Le président de la République du Bénin, Patrice Talon, avait pris tout le monde de court en demandant à la France de restituer à son pays 26 œuvres d'art pillées.**

**C'est ainsi que celles-ci ont été restituées au Bénin.**

**Pour admirer les vingt-six trésors royaux remis par la France au Bénin en novembre 2021, il faut se rendre dans les salles obscures françaises où vient de sortir le documentaire de la réalisatrice Mati Diop Dahomey.**

**Récompensé par l'Ours d'or à la dernière Berlinale, le film retrace l'épopée du retour vers leur terre d'origine de ces œuvres pillées par la France pendant la colonisation. Les véritables pièces, elles, sont aujourd'hui invisibles.**

**Près de trois ans après leur restitution en grande pompe à l'Etat béninois, elles sommeillent dans une réserve du palais présidentiel de la Marina, à Cotonou.**

**Pour de nombreux commentateurs, le président du Bénin n'a pas tout anticipé en ce qui concerne la suite à donner aux œuvres restituées.**

**C'est dans cette enceinte qu'ont été dévoilés pour la première fois aux Béninois ces trophées, ravis à la fin du XIXe siècle par les troupes du général Alfred Dodds lors de la prise d'Abomey, capitale du royaume du Dahomey.**

**Un événement aux allures de triomphe populaire. Entre février et août 2022, quelque deux cent trente mille personnes se sont pressées dans la salle des fêtes de la résidence du président Patrice Talon, reconvertie pour l'occasion en musée**

**Les visiteurs ont pu découvrir les trônes, les statues et les récades (sceptres royaux) en même temps qu'une série d'œuvres d'artistes contemporains béninois. « Un moment de communion nationale, de fierté », se souvient un internaute.**

POUR LA 16 ÈME CONFÉRENCE ANNUELLE ET LA 20ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SADCOPAC

## L'he Gérard GBÉNONCHI au ZIMBABWE avec la Commission des finances et des échanges

Du 07 au 13 septembre 2024, le président de la Commission des finances et des Échanges de l'Assemblée nationale du Bénin, l'he Gérard GBÉNONCHI participe à Victoria Fall's au Zimbabwe aux travaux de la 16 ème Assemblée Annuelle et de la 20 ème Assemblée générale annuelle de l'Organisation des comités des comptes publics de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADCOPAC) avec pour thème : "Renforcer la prospérité régionale grâce au contrôle parlementaire, à la gestion financière prudente et à la responsabilité".

À ces assises, outre le président Gérard GBÉNONCHI, la délégation béninoise est composée des députés Nourenou ATCHADÉ et Bernard HOUNGNIBO et de deux assistants qui sont des cadres parlementaires, Pierre SALAKO et Rishcard AHOUANVOÉ-BLA.

Déjà le 08 septembre 2024, s'est tenue la réunion des membres du Bureau de la SADCOPAC suivie le lundi 09 septembre 2024 de la réunion du conseil des gouverneurs.



Le clou des échanges est prévu du 10 au 12 septembre 2024 avec les travaux proprement dits de la conférence annuelle et de l'Assemblée générale annuelle de la SADCOPAC.

### Au menu des échanges

Six (06) sessions thématiques ont été tenues sur des thèmes divers à savoir : "Promouvoir le développement durable par la mobilisation des ressources nationales"; "Assurer la responsabilité grâce à la transparence budgétaire"; "L'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur la gestion des finances publiques dans le secteur public"; "Le succès de la mise en œuvre du système intégré de gestion de l'information financière dans nos espaces"; "Le rôle des comptables et des auditeurs et cours des comptes du secteur public dans la garantie de la transparence et de la responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques"; et enfin "Un cas de mise en œuvre des normes IPSAS dans la comptabilité des entités du secteur public des pays de la SADC".



À titre de rappel, il faut noter que la SADCOPAC, Organisation des comités des comptes publics de la Communauté de développement de l'Afrique australe est une organisation chargée de donner aux députés des États membres les moyens de s'acquitter efficacement de leurs fonctions de surveillance des finances du secteur public et de promouvoir la bonne gouvernance dans la région. Elle organise généralement une conférence annuelle par l'un des États membres. Cette année, c'est le Zimbabwe qui accueille ces assises.



# ELONA HOUSE

Salle de fête et de conférence à Porto-Novo

98 90 46 40

Une destination unique au Bénin, dans la ville de Porto-Novo pour vos sorties d'entreprises ou événements privés

Vous souhaitez organiser un séjour dans un lieu original, inspirant et complètement équipé?

Nous avons ce qu'il vous faut!



*ELONA HOUSE dispose d'espaces professionnels inédits.*

*Accueillez vos invités dans un écrin de nature.*

*Mariage, anniversaire, communion, baptême, réunion, séminaire, cologie, séjour en famille et réception de tout genre?*

*Nous avons aussi tout pour vous accueillir !*



**Porto-Novo, Djassin  
Houinvié - Tokpota**



**+229 95534395 / 55500707**



**+229 98904640 / 55499999**



# GUEST HOUSE FENOÛ

Appartements & Chambres meublés

 98 90 46 40



**Vous êtes à la recherche d'un appartement meublé ?**

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal.



Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain.

*Les appartements sont disponibles pour de courts ou longs séjours*



**Porto-Novo, Djassin  
Houinvié - Dowa - Tokpota**



**+229 95534395 / 55500707**



**+229 98904640 / 55499999**

Vôtre plaisir, nôtre prioité



# AKUWABA KUWABO

## Café - Bar - Restaurant

RCCM: RB/PNO/21 A 26806

IFU: 02112966131



 +229 40 48 01 11





**AKUWABA KUWABO**  
Café - Bar - Restaurant

# Restaurant ouvert



Tous les jours de 09h à 23h



Tokpota, von en face de Songhaï,  
après la pharmacie St Marie premier  
carrefour immeuble Gris-blanc



 40 48 01 11

*On n'attend que vous*



PROJET D'ACTUALISATION DU STATUT DES ARTISTES AU BÉNIN

# Vers une véritable protection sociale des artistes

(Le DDTCA César Godonou prend langue avec les artistes de l'Ouémé)

Le processus d'actualisation du statut de l'artiste est une étape cruciale dans la reconnaissance et la valorisation des créateurs au Bénin. Le ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, en collaboration avec le Conseil National des Organisations d'Artistes (CNOA), a lancé une consultation nationale participative pour écouter les artistes de tous horizons. Cette initiative vise à recueillir leurs attentes et à offrir un cadre légal adapté à leurs besoins, notamment à travers la création de la «Maison de l'artiste», un espace dédié à la formation, à la promotion et à la protection des acteurs culturels.



Stanislas DEGBO, président du CNOA, a salué cette démarche « les artistes veulent véritablement prendre en main leur destinée ». Il a insisté sur la nécessité d'un statut encadrant mieux leur carrière. Le représentant du Directeur national de la culture, Blaise TCHETCHAO, a aussi rappelé l'importance d'inclure chaque discipline artistique dans les discussions afin que la révision du statut réponde aux attentes de tous. Parmi les propositions évoquées lors de cette rencontre figurent des mécanismes de protection sociale et des subventions plus accessibles, visant à garantir une prise en charge efficace des artistes. L'implication active de tous les acteurs du secteur est primordiale pour que cette réforme reflète les réalités du terrain et assure un avenir prometteur aux artistes béninois. Il est aussi annoncé des réformes majeures au niveau du BUBEDRA pour permettre aux artistes de jouir pleinement des fruits de leurs efforts. Ces réformes sont d'autant plus nécessaires et urgentes que le contexte actuel ne permet pas aux artistes de gagner de l'argent étant entendu qu'ils ne vendent plus les CD. Des mécanismes sont donc envisagés pour suivre l'évolution des œuvres artistiques sur l'ensemble du territoire national.



Le ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, par cette initiative, ambitionne de doter les artistes d'un statut à la hauteur de leurs attentes et d'offrir à la culture nationale un nouveau souffle. Avec l'appui des différents acteurs, cette révision du statut de l'artiste pourrait marquer un tournant décisif dans la structuration du secteur culturel, assurant ainsi une carrière plus stable et plus sécurisée pour l'ensemble des créateurs du pays.

Joël Vigninou AKONDE (collaborateur extérieur)

LOI RELATIVE AU TAUX D'INTÉRÊT LÉGAL EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

## L'intégralité du texte promulgué

AECK/WG  
**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**  
 Fraternité-Justice-Travail  
 -----  
 PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
 -----

**LOI N° 2024 – 10 DU 29 MARS 2024**  
 relative au taux d'intérêt légal en République  
 du Bénin.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 27 février 2024 ;  
 Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les intérêts légaux représentent l'indemnité due au créancier, à titre de dommages et intérêts moratoires, par le débiteur d'un engagement qui s'acquiesce avec retard de l'exécution de celui-ci, à défaut d'un taux préalablement fixé par les parties pour le calcul du montant de la réparation, en cas d'exécution tardive.

**Article 2** : Le taux d'intérêt légal est, en toute matière, fixé par arrêté du ministre chargé des finances, pour la durée de l'année civile. Il est, pour l'année considérée, égal à la moyenne des taux maximum de refinancement applicables aux concours octroyés par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest au cours de l'année civile précédente, pondérés par les durées correspondantes.

L'arrêté visé au premier alinéa du présent article est publié au Journal officiel, à l'initiative du ministre chargé des finances.

**Article 3** : En cas de condamnation au paiement d'intérêts légaux, le taux d'intérêt légal est majoré de moitié à l'expiration d'un délai de deux mois à compter du jour où la décision de justice est devenue exécutoire, fût-ce par provision.

Le juge de l'exécution peut, à la demande du créancier ou du débiteur et en considération de la situation du débiteur, exonérer celui-ci de cette majoration ou en réduire le montant.

**Article 4** : Sont abrogées, les dispositions des articles 12 et 13 de la loi n° 83-008 du 17 mai 1983 portant répression de l'usure, telle que modifiée par la loi n° 2003-22 du 11 novembre 2003.

**Article 5** : La présente loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 29 mars 2024

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Patrice TALON.-**

Le Garde des Sceaux, Ministre  
 de la Justice et de la Législation,

Le Ministre de l'Économie  
 et des Finances,

**Yvon DETCHENOU**

**Romuald WADAGNI**  
 Ministre d'Etat

**AMPLIATIONS** : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – C.COM 2 – HAAC 2 – CES 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MJL 2 – AUTRES  
 MINISTERES 20 – SGG 4 – JORB 1.-

2

## PROGRAMME SPÉCIAL D'INSERTION DANS L'EMPLOI AU BÉNIN

# Un impact significatif sur l'employabilité et le revenu des bénéficiaires

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, Monsieur Modeste Tihounté KÉRÉKOU, est allé constater, le samedi 07 septembre 2024, le bon déroulement de l'interview des candidats à l'emploi par les Experts panélistes du PSIE. Une activité qui s'est déroulée dans la grande salle de conférence de la CCI-Bénin, en présence des responsables des entreprises qui ont sollicité le programme dans le cadre du renforcement de leurs activités. Ils sont quelques 733 candidats en compétition pour 77 postes disponibles.

Accompagné du Directeur Général de l'ANPE, Monsieur Urbain AMEGBE-DJI, et de son Directeur de Cabinet, Monsieur Koladé Ayédero OKOUD-JOU, le Ministre Modeste Tihounté KÉRÉKOU s'est enquis du processus de l'interview, de l'état d'esprit des candidats et surtout de la transparence qui doit être de mise jusqu'à la délibération finale.



Lancé en 2020, le PSIE piloté par l'ANPE est une initiative du Gouvernement du Président Patrice TALON qui vise à recruter chaque année à la charge de l'État, 2000 jeunes diplômés à placer dans les entreprises privées ou publiques, sur une période de deux ans, avec l'espoir qu'ils sauront se rendre utiles et efficaces pour se faire recruter à l'issue de la période d'insertion, ou alors qu'ils sauront voler de leurs propres ailes dans l'auto emploi.



Au 31 Août 2024, grâce au PSIE accessible via <https://www.psie.bj>, 6.036 candidats ont été déjà insérés dans des entreprises.

Le montant des salaires directement payés par le Trésor Public aux allocataires s'élève à 9.645.954.000 FCFA.



NÉGOCIATIONS GOUVERNEMENT, SYNDICATS ET PATRONAT

# Des gages d'une bonne rentrée scolaire et universitaire

Le bon déroulement de la rentrée scolaire et universitaire 2024-2025 était au cœur des travaux de la session extraordinaire de la Commission Nationale de Concertation, de consultation et de négociations collectives qui s'est tenue ce mardi 10 septembre 2024 à la salle des fêtes des Tours Administratives à Cotonou. Cette session avait regroupé les membres du gouvernement avec à leur tête le Ministre d'État Abdoulaye BIO TCHANÉ, les représentants des organisations patronales et les Secrétaires généraux des Confédérations et centrales syndicales représentatives.



Il s'agit de l'extension à douze (12) mois de la prise en charge de la rémunération des AME, à compter de l'année scolaire 2023-2024 ; l'octroi à ces derniers d'une assurance-maladie, ainsi que d'une prime d'engagement pour service d'intérêt national d'un montant de vingt mille (20.000) FCFA par mois et par AME ; la gratuité des frais de scolarité pour leurs enfants et le bénéfice d'un congé de maternité pour les AME de sexe féminin.



À l'ouverture des travaux, le Ministre d'État, Président de la Commission, Monsieur Abdoulaye BIO TCHANÉ, a indiqué que cette session donne l'opportunité aux acteurs du système éducatif de se retrouver autour de la problématique de la rentrée scolaire et universitaire 2024-2025. Il a rappelé les actions initiées par le Gouvernement aux fins d'améliorer les conditions de vie des enseignants et des Aspirants au métier d'enseignant (AME).



Le Ministre d'État a aussi évoqué la réintégration des Cent soixante-quinze (175) Aspirants suspendus en 2021, par leur ministère de tutelle et la prise de la décision de reversement en agents contractuels de droit public de l'État (ACDPE), des AME ayant totalisé trois (03) années d'ancienneté, après réussite à un test d'évaluation et bien d'autres.

Au terme de cette session le Ministre d'État Abdoulaye Bio TCHANÉ a exprimé sa satisfaction quant aux préparatifs de la rentrée scolaire et universitaire 2024-2025.

Selon lui, tout a été mis en œuvre par le Gouvernement pour que la rentrée universitaire et scolaire au titre de 2024-2025 se déroule dans de meilleures conditions



### GUEST HOUSE FENO

Appartements & Chambres meublés  
📞 98 90 46 40



### ELONA HOUSE

Salle de fête et de conférence à Porto-Novo  
📞 98 90 46 40

#### APPARTEMENTS MEUBLÉS À PORTO-NOVO «FENO GUEST HOUSE»

#### SALLE DE FÊTE ET DE CONFÉRENCE «ELONA HOUSE» À PORTO-NOVO



**Porto-Novo, Djassin  
Houinvié - Dowa - Tokpota**



**+229 95534395 / 55500707**



**+229 98904640 / 55499999**